

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00150

Numéro SIREN : 449 604 263

Nom ou dénomination : A.B.I. HOTELS RESTAURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000192

Désignation de l'entreprise : ABI HOTELS RESTAURANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 2 HAMEAU DE L'ABBAYE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 4 9 6 0 4 2 6 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31032021	N-1 31032020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 415	AC	23 415		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	509 895	AQ	393 911	115 984	138 581
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	414 897	AS	375 399	39 498	45 288
		Autres immobilisations corporelles	AT	183 669	AU	152 095	31 574	42 249
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100	100
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	77 700	BI		77 700	77 700
TOTAL (II)		BJ	1 209 676	BK	944 819	264 857	303 918	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12 525	BM		12 525
	En cours de production de biens		BN		BO			
	En cours de production de services		BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
	Marchandises		BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	540 819	CA		540 819	537 354
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	492 393	CG		492 393	19 888
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	18 192	CI		18 192	19 384
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	1 063 928	CK		1 063 928	593 169	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 273 604	IA	944 819	1 328 785	897 087	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	77 700	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobili- sations :	Stocks :		Créances :				

ABI HOTELS RESTAURANTS
HOTEL - RESTAURANT

2 HAMEAU DE L'ABBAYE

39150 GRANDE RIVIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

certifié conforme

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Désignation de l'entreprise ABI HOTELS RESTAURANTS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	310 637	222 511
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	221 490	88 126
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	540 927	319 437
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	305 000	27 183
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	279 067	258 879
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	23 512	68 707
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 936	108 603
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 960	108 076
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 382	6 202
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	787 858	577 650	
	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 328 785	897 087	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	499 839	508 943
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		27 183	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 328 785** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 626 170** euros et un total **charges** de **1 404 680** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **221 490** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2020** et finit le **31/03/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Application des nouvelles règles relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations à compter des exercices ouverts depuis le 1er Janvier 2005.

Application des textes suivants :

- règlement CRC 2002.10 et 2003.07 sur les amortissements et les dépréciations
- règlement CRC 2004.06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- avis 2003-E du Comité d'Urgence du CNC concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants
- avis 2005-D du Comité d'Urgence du CNC afférent aux modalités de l'application des règlements
- règlement CRC 2005-09 portant diverses modifications au plan comptable général

Le 1er exercice d'application concerne les comptes annuels du 01/04/2005 au 31/03/2006.

Méthode choisie :

L'entreprise applique pour l'ensemble des dispositions concernant ces nouvelles règles la méthode prospective.

La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours ; le passé n'est pas remis en cause.

Options choisies :

1. Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :

- Pas d'option prise

2. Frais d'augmentation, de capital de fusion et de scission :

- Pas d'option prise

3. Droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles :

- Pas d'option prise

4. Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations financières:

- Pas d'option prise

5. Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :

- Option pour le maintien de l'amortissement des immobilisations non décomposables sur la durée d'usage

6. Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de valeurs mobilières :

- Pas d'option prise

7. Coûts de développement

- Pas d'option prise

8. Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs (immobilisations et stocks) :

- Option pour la comptabilisation en charge

9. Composants de 2ème catégorie (dépenses de grandes révisions ou de gros entretien) :

- Pas d'option prise

A.B.I. HOTELS RESTAURANTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, hameau de l'Abbaye
39150 GRANDE RIVIERE
449604263 RCS LONS LE SAUNIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 SEPTEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

DEUXIEME DÉCISION

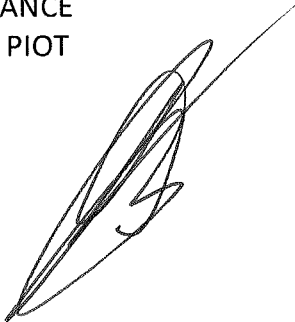
L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 221 490,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	221.490,31 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "Autres réserves"	
qui passe ainsi de	310.636,88 euros
à	532.127,19 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

LA GERANCE
Francis PIOT



Raphaël PIOT

